

Rappel des conditions pour percevoir Prime PACE :

Les juments obtiendront leur prime PACE uniquement si elles respectent les conditions suivantes :

Etre jument suitée, dont le poulain est présenté au concours de Foals.

Avoir déclaré, identifié et inscrit son poulain au stud-book Selle Français.

Ne pas avoir touché plus de 6 fois la PACE pour la jument (comptabilisé à partir de 2012)

Un même cheval n'a le droit qu'à un seul concours de même niveau par an.

Rappel : Les poulinières qui n'ont jamais été présentées sur un concours d'élevage, devront être évaluées au moins une fois dans leur vie, pour prétendre à la prime PACE.

Article mis en ligne le 04/07/2016.